

/ AMENAGEMENT ET HABITAT
/ DIRECTION URBANISME ET AMENAGEMENT ET VILLE

Convention de groupement de commandes

Métropole Européenne de Lille Ville de Lille et sa commune associée de Lomme

Rives de la Haute Deûle, études préalables à l'évolution de la ZAC du 1^{er} secteur opérationnel

AVENANT N°1



Préliminaire	2
Article 1 – Parties contractantes	2
Article 2 – Objet de l'avenant	
J	
Article 3 – Dispositions générales	3

Préliminaire

Par délibération du conseil communautaire du 12 avril 2013 et par délibération du conseil municipal de la ville de Lille du 28 juin 2013, Lille Métropole, la ville de Lille ont décidé de co-financer un mandat d'études concernant le devenir du secteur des Rives de la haute Deûle à Lille et Lomme.

Une convention de groupement de commandes dont les membres sont Lille Métropole Communauté Urbaine (devenue Métropole européenne de Lille) et la ville de Lille a ainsi été signée le 01 octobre 2013.

Au terme de la procédure d'appel d'offres ouvert qui avait été menée, la SAEM Soreli avait été désignée titulaire de ce marché de mandat.

La durée du mandat avait été fixée à 30 mois. Par délibérations n°15 C 1144 du 18 décembre 2015 puis n° 16 C 0895 du 2 décembre 2016 le Conseil de la Métropole a décidé de prolonger le délai d'exécution du mandat d'études confié à la Soreli portant son échéance au 23 juillet 2017.

Le mandat arrivant désormais à son terme, il convient de définir les modalités de transfert des marchés contractualisés dans le cadre du mandat et qui seront toujours actifs à son achèvement.

Article 1 – Parties contractantes

Entre:

La Métropole Européenne de Lille, Direction urbanisme et ville, ayant son siège 1 rue du ballon - CS 50749 - 59 034 Lille cedex, représentée par Monsieur le Président, dûment habilité par la délibération n° xxx du xxx, ci-après dénommée la MEL

Et:

La ville de Lille, ayant son siège à l'Hôtel de Ville - place Augustin Laurent - BP 667 - 59033 Lille cedex, représentée par Madame le Maire, , dûment habilitée par la délibération n° xxx du xxx



Article 2 – Objet de l'avenant

Les marchés contractualisés dans le cadre du mandat toujours actifs à la fin de l'exécution du mandat d'études seront transférer à la maitrise d'ouvrage unique de la Métropole Européenne de Lille. Sont ainsi concernés :

- L'accord cadre « Mission d'urbaniste pour la mise à jour du projet urbain des Rives de la Haute Deûle – Euratechnologies et l'accompagnement de sa mise en œuvre » notifié le 18 mars 2015 à l'agence Pranlas Descours pour une durée de 6 ans avec la possibilité de 3 reconductions annuelles;
- Le marché de réalisation de l'étude préalable à une étude de sécurité et sûreté publique notifié le 12 juillet 2016 à la société ALTHING pour une durée globale de 60 semaines soit jusqu'au 12 septembre 2017.

Article 3 – Dispositions générales

A Lille, le

Toutes les clauses du contrat initial non modifiées par le présent avenant demeurent applicables.	
Fait en deux exemplaires	

Pour le Président du Conseil de la Métropole Européenne de Lille Le Vice-président / Conseiller métropolitain délégué

Pour la ville de Lille,